



LA FNAPAEF à

Madame Agnès Buzin
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Objet – Renouvellement de notre demande de rendez-vous et d'implication des usagers dans les travaux en cours.

Madame le Ministre,

Dans le cadre du programme de travail et de concertations que vous avez lancé pour aboutir prochainement à des orientations stratégiques sur le sujet du vieillissement et de la prise en charge des personnes âgées, nous avons, le 23 mars dernier, sollicité une audience en qualité de représentants des usagers personnes âgées en perte d'autonomie. Nous vous remercions pour votre réponse datée du 9 avril et regrettons qu'elle soit négative.

Dans une intervention récente sur BFMTV, vous avez indiqué avoir reçu toutes les parties prenantes. En tant que financeurs à hauteur de 65% des budgets des EHPAD, les résidents que nous représentons et nous qui vivons et accompagnons nos conjoints et parents au quotidien, nous sentons blessés par ce refus. Les parlementaires nous connaissent. Nous avons été consultés par la mission flash conduite par la députée Mme IBORRA ainsi que par la mission conduite par le sénateur BONNE.

Le Président de la République a déclaré sur TF1 le 12 avril qu'il ne considérerait pas les personnes âgées comme des portefeuilles et a insisté sur le respect qu'il leur portait. Tout en reconnaissant pour la première fois publiquement que les EHPAD avaient un problème, il a aussi réaffirmé la priorité du dialogue social dans les conflits qui agitent actuellement notre pays. Votre refus de nous entendre va à l'encontre des affirmations du Président de la République.

Tous les ministres en charge des personnes âgées qui vous ont précédé nous ont reçus ; Philippe BAS, Valérie LETARD, Nora BERRA, Michèle DELAUNAY, Laurence ROSSIGNOL. Nous avons aussi travaillé avec leurs cabinets.

Les personnes âgées sont au cœur des dispositifs, entend-on régulièrement tant en éléments de langage qu'au cours des réunions de travail auxquelles nous avons participé. Seraient-elles incapables à donner un avis sur leur vécu, leurs attentes et le devenir qu'on leur prépare ?

Nous souhaitons que cette parole soit portée directement par les usagers et non pas seulement pas les organisations professionnelles ou syndicales. Avec les résidents et selon les termes de la loi du 2 janvier 2002 nous souhaitons être au cœur et acteurs du dispositif.

Dans son rapport annuel 2017 le Défenseur des Droits déclare ; « *Parmi les plus fragiles, il y a, notamment, les personnes âgées et handicapées.* » L'année 2017 a été marquée, justement, par une hausse des réclamations dénonçant un défaut de prise en charge au sein d'établissements médico-sociaux.



Des défauts de soins, une absence de prise en charge de la douleur, des changes non effectués ou trop rarement, des défauts de communication, des manques d'aide à la marche ou au lever, des abandons de personnes vulnérables... sont régulièrement signalés qui peuvent mettre en danger les personnes hébergées et accélérer la perte d'autonomie des personnes âgées.

Nous ne supportons plus de n'avoir aucun interlocuteur pour traiter de la maltraitance devenue institutionnelle. Les ARS tardent à réagir. Les inspections inopinées ne sont pas suffisantes. Certains directeurs d'établissements sont très ouverts au dialogue et c'est une cause que nous soutenons dans notre axe stratégique 2018. D'autres se réfugient derrière les contraintes de leur gestion. Souvent ils essaient de décourager les proches qui osent réclamer et si cela perdure ils peuvent aller jusqu'à prononcer une rupture de contrat au motif du comportement de la famille, ceci au mépris du caractère illégal de ce motif.

Notre fédération, avec tous les usagers et proches qu'elle regroupe, vous remercie de bien vouloir nous accorder un entretien pour voir avec vous comment inscrire les usagers dans les travaux en cours et les placer au cœur de la conception du dispositif d'accompagnement.

Dans cette attente, nous vous prions, Madame le Ministre, de bien vouloir accepter nos salutations respectueuses.

Joseph Krummenacker, Président FNAPAEF, 16 avril 2018

Claudette Brialix, Vice-Présidente